

|   |
|---|
| <b>COMPTE-RENDU &amp; PROCÈS VERBAL<br/>CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024</b> |
|---|

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 14 février 2024

**Étaient présents** Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Valérie Hérold, Corinne Montdamert, Séverine Jouselin, Jean Duval, Caroline Ménager, François Gabrion, Marianne Pierre, Cécile Richaume.

**Était absent excusé** : //

**Secrétaire de séance** : Alain Damar

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>2024 - 009</b> | <b>ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES</b> |
|-------------------|--|

Vu la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Afin de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables, la municipalité a effectué les démarches suivantes :

- Réunion des commissions environnement & urbanisme pour définir un pré-projet
- Rencontre avec les représentants des agriculteurs
- Consultation du public par la mise en place d'un registre à la disposition des administrés du 2 au 27 janvier 2024
- Information sur le site internet et les autres moyens de communication de la commune.

A la suite de cette procédure, les zones concernées sont les suivantes :

- Géothermie sur toute la partie urbanisable de la commune
- Photovoltaïque sur les toitures sur l'ensemble de la commune
- En revanche aucune possibilité d'éolienne
- Aucune zone concernant le photovoltaïque au sol et la méthanisation.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones aux services de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| <b>2024 - 010</b> | <b>PROJET DE BAIL COMMERCIAL</b> |
|-------------------|----------------------------------|

Monsieur Hauchecorne rappelle l'acquisition du commerce à l'angle de la rue du Stade et de la rue Saint Fiacre. La surface commerciale de 103 m<sup>2</sup> et d'une terrasse de 45m<sup>2</sup>.

Le bail commercial est proposé pour une durée de 9 ans, à Monsieur Abdel El Otmani pour un montant mensuel de 600 euros, avec un abattement de 100 € la première année, et une gratuité pour le 1<sup>er</sup> mois de mise à disposition des locaux.

Le projet de bail est porté connaissance aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le bail commercial et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>2024 - 011</b> | <b>DEMANDE DE SUBVENTION RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - Annule &amp; remplace la délibération n°2024-003</b> |
|-------------------|--|

Bertrand Hauchecorne rappelle aux membres du conseil le projet d'agrandissement et d'extension du restaurant scolaire.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 519 177.65 € ht soit 623 013.18 € ttc

Une demande de subvention auprès du Département, dans le cadre d'un projet d'intérêt communal sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'agrandissement et d'extension du restaurant scolaire pour un montant de 519 177.65 € ht soit 623 013.18 € TTC.
- Adopte le plan de financement ci-dessous.

| DEPENSES         | HT                  | TTC                 | RECETTES              |                     |
|------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Travaux          | 519 177,65 €        | 623 013,18 €        | Etat (demandé)        | 259 588,82 €        |
| Dont isolation   | 178 434.43 €        | 214 121.31 €        | Région (demandé)      | 71 373.77 €         |
| Maîtrise d'œuvre | 37 582,67 €         | 45 099.20 €         | autofinancement       | 244 949.03 €        |
| Bureau d'études  | 19 151,00 €         | 22 981.20 €         | Département (demandé) | 115 182.27 €        |
| <b>Total</b>     | <b>575 911.35 €</b> | <b>691 093.62 €</b> | <b>total</b>          | <b>691 093.62 €</b> |

- Sollicite une subvention de 115 182 € auprès du Département, correspondant à 20 % du montant hors taxes du projet.
- Charge le Maire de toutes les formalités.

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2024 - 012</b> | <b>DEMANDE DE SUBVENTION RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - annule et remplace la délibération 2024-004</b> |
|-------------------|---|

Bertrand Hauchecorne présente le projet de restructuration et d'agrandissement du restaurant scolaire : Le montant des travaux s'élève à 519 177.65 € ht soit 623 013,18 € ttc (hors maîtrise d'œuvre et bureau d'études)

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous, pour la partie isolation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'agrandissement et d'extension du restaurant scolaire pour un montant de 519 177.65 €ht soit 623 013.18 € TTC.
- Adopte le plan de financement ci-dessous.

| DEPENSES         | HT           | TTC          | RECETTES              |              |
|------------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Travaux          | 519 177,65 € | 623 013,18 € | Etat (demandé)        | 259 588,82 € |
| Dont isolation   | 178 434.43 € | 214 121.31 € | Région (demandé)      | 71 373.77 €  |
| Maîtrise d'œuvre | 37 582,67 €  | 45 099.20 €  | autofinancement       | 244 949.03 € |
| Bureau d'études  | 19 151,00 €  | 22 981.20 €  | Département (demandé) | 115 182.27 € |
| Total            | 575 911.35 € | 691 093.62 € | total                 | 692 093.62 € |

- Sollicite une subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce correspondant à 40 % des travaux d'isolation
- Charge le Maire de toutes les formalités

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2024 - 013</b> | <b>DEMANDE DE SUBVENTION RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - annule et remplace la délibération 2023-054</b> |
|-------------------|---|

Bertrand Hauchecorne présente le projet de restructuration et d'agrandissement du restaurant scolaire : Le montant des travaux s'élève à 519 177.65 € ht soit 623 013,18 € ttc (hors maitrise d'œuvre et bureau d'études)

Une demande de subvention auprès de l'Etat, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous, dans le cadre d'un dossier DETR DSIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'agrandissement et d'extension du restaurant scolaire pour un montant de 519 177.65 €ht soit 623 013.18 € TTC.
- Adopte le plan de financement ci-dessous.

| DEPENSES         | HT           | TTC          | RECETTES              |              |
|------------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Travaux          | 519 177,65 € | 623 013,18 € | Etat (demandé)        | 259 588,82 € |
| Dont isolation   | 178 434.43 € | 214 121.31 € | Région (demandé)      | 71 373.77 €  |
| Maîtrise d'œuvre | 37 582,67 €  | 45 099.20 €  | autofinancement       | 244 949.03 € |
| Bureau d'études  | 19 151,00 €  | 22 981.20 €  | Département (demandé) | 115 182.27 € |
| Total            | 575 911.35 € | 691 093.62 € | total                 | 691 093.62 € |

- Sollicite une subvention d'un montant de 259 588.82 € auprès de l'Etat correspondant à 40 % des travaux d'isolation
- Charge le Maire de toutes les formalités

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2024 - 014</b> | <b>RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE</b> |
|-------------------|---|

Suite au rapport d'appel d'offres exposé par Madame Leconte, les entreprises suivantes ont été retenues dans le cadre des travaux du restaurant scolaire :

**Lot 1 - Démolition - maçonnerie - vrd**

SAS Exia Construction - 7 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré pour un montant de 171 858,89 € ht soit 206 230,67 € ttc

**Lot 2 - Charpente - couverture - vêtue extérieure**

Dru Couverture - 16 rue du Grand Boël - 28310 Janville en Beauce pour un montant de 62 862,03 € ht soit 75 434,44 € ttc

**Lot 3 - Ravalement**

Sarl Da Silva ravalement - 4 allée de la Marchanderie - 45370 Cléry Saint André pour un montant de 6 500,00 € ht soit 7 800,00 € ttc

**Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium**

Croixmétal - 44 rue des Frères Lumières - 45801 Saint Jean de Braye Cedex pour un montant de 35 833,33 € ht soit 43 000,00 € ttc

**Lot 5 - Menuiseries intérieures**

Croixmarie - 40 rue des Frères Lumières - 45801 Saint Jean de Braye Cedex pour un montant de 36 800,00 € ht soit 44 160,00 € ttc

**Lot 6 - Doublage - isolation - cloisons - plafonds**

2MC - Isol - 2 rue de la petite Cabredée - 45750 Saint Pryvé Saint Mesmin pour un montant de 53 355,40 € ht soit 64 026,48 € ttc

**Lot 7 : Plomberie sanitaire - Chauffage - ventilation**

Eddia travaux 11 A rue de la Mouchetière ZI Ingré 45140 Saint Jean de la Ruelle pour un montant de 89 500,00 € ht soit 107 400,00 € ttc

**Lot 8 - Courant fort - courant faible**

Bauchard & fils - 2 rue Charles de Coulomb 45140 Saint Jean de la Ruelle pour un montant de 15 000,00 € ht soit 18 000,00 € ttc

**Lot 9 - Revêtements de sols et murs**

Cera Centre - 14 Impasse de Monbary 45140 Ormes - pour un montant de 47 468,00 € ht soit 56 961,60 € ttc

TOTAL GÉNÉRAL 519 177,65 € ht soit 623 013,18 € ttc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les entreprises retenues pour le marché public de la restructuration et extension du restaurant scolaire.

|                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| <b>2024 - 015</b> | <b>CIRCUIT PIETONS VELOS</b> |
|-------------------|------------------------------|

Une consultation a été lancée. 3 entreprises ont répondu favorablement : l'entreprise Bourdin, Richard SA et Dunou.

Suite au résultat d'appels d'offre l'entreprise Bourdin est retenue pour un montant de 79 844.07 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'offre de l'entreprise Bourdin.

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>2024 - 016</b> | <b>DEMANDE DE SUBVENTION CIRCUIT PIETONS VELOS</b> |
|-------------------|--|

Bertrand Hauchecorne présente le projet de création d'un circuit piétons vélos : Le montant des travaux s'élève à 79 844.07 € ht soit 95 812.88 € ttc (hors maîtrise d'œuvre)

Une demande de subvention auprès de l'Etat, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous, dans le cadre d'un dossier DETR DSIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'agrandissement et d'extension du restaurant scolaire pour un montant de 79 844.07 € ht soit 95 812.88 € ttc. Adopte le plan de financement ci-dessous.

| DEPENSES         | HT          | TTC          | RECETTES                                  |              |
|------------------|-------------|--------------|---|--------------|
| Travaux          | 79 844.07 € | 95 812.88 €  | Etat (demandé)                            | 35 137.64 €  |
|                  |             |              | Ans (Agence nationale du Sport) (demandé) | 35 137.64 €  |
| Maîtrise d'œuvre | 8 000.00 €  | 9 600.00 €   | autofinancement                           | 35 137.60 €  |
| Total            | 87 844.07 € | 105 412.88 € | total                                     | 105 412.88 € |

- Sollicite une subvention d'un montant de 35 137.64 € auprès de l'Etat correspondant à 40 % du montant total de l'opération
- Sollicite une subvention d'un montant de 35 137.64 € auprès de l'Agence Nationale du Sport, correspondant à 40 % du montant total de l'opération
- Charge le Maire de toutes les formalités

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>2024 - 017</b> | <b>ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE</b> |
|-------------------|--|

Par courrier du 29 janvier 2024, l'académie d'Orléans Tours souhaite connaître la position du conseil municipal quant au renouvellement de la semaine des 4 jours pour les trois prochaines années.

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil de demander la dérogation afin de maintenir la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de la semaine scolaire de 4 jours.

2024 - 018

**PROJET D'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Bertrand Hauchecorne expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts (CGI) disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Il propose au conseil, l'exonération sur :

- Les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> (article 1635 quater E, 4° CGI)
- Les maisons de santé (article 1635 quater E, 7° CGI)

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'exonérer les locaux visés ci-dessus sur l'ensemble du territoire de Mareau aux Prés,

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

2024 - 019

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Les compositions des commissions communales sont modifiées comme suit :

| <b>Commission</b>        | <b>Président</b>     | <b>membres conseil municipal</b>   | <b>Membre conseil des citoyens</b> |
|--------------------------|----------------------|--|------------------------------------|
| <b>Urbanisme</b>         | Bertrand Hauchecorne | Alain Damar<br>Stéphane Roy<br>Eric Couadier<br>Corinne Montdamert<br>Marianne Pierre<br>Jean Duval<br>Cécile Richaume | Guillaume Kamin                    |
| <b>Finances</b>          | Bertrand Hauchecorne | Stéphane Roy<br>Eric Couadier<br>Alain Damar<br>Jean Claude Yehouessi<br>Marie Christine Malet                         |                                    |
| <b>Travaux</b>           | Alain Damar          | Valérie Hérold<br>Stéphane Roy<br>Eric Couadier<br>François Gabrion<br>Jean Duval<br>Jean Claude Yehouessi             | Benoît Ménage                      |
| <b>Sécurité / Voirie</b> | Alain Damar          | Valérie Hérold<br>François Gabrion<br>Jean Duval   | Corinne Robin<br>Benoît Ménage     |
| <b>Environnement</b>     | Stéphane Roy         | Valérie Hérold<br>Marianne Pierre  |                                    |

|                                     |                       |   |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
|                                     |                       | Michèle Dolléans<br>François Gabrion<br>Eric Couadier<br>Alain Damar<br>Cécile Richaume                             |                       |
| <b>Fêtes &amp; cérémonies</b>       | Eric Couadier         | Alain Damar<br>Jean Claude Yehouessi<br>Michèle Dolléans<br>François Gabrion  | Benoît Ménage         |
| <b>Communication</b>                | Eric Couadier         | Corinne Montdamert<br>Marianne Pierre<br>Alain Damar<br>Michèle Dolléans<br>Caroline Ménager<br>Séverine Jouselin   |                       |
| <b>Sports loisirs &amp; culture</b> | Jean Claude Yehouessi | Eric Couadier<br>Séverine Jouselin<br>Marianne Pierre<br>Corinne Montdamert<br>Alain Damar                          | Arnold Pigot          |
| <b>Administration personnel</b>     | Stéphane Roy          | Alain Damar<br>Marie Christine Malet<br>Caroline Ménager<br>Eric Couadier<br>Jean Claude Yehouessi                  |                       |
| <b>Enfance Ecole</b>                | Marie Christine Malet | Séverine Jouselin<br>Caroline Ménager<br>Michèle Dolléans<br>Corinne Montdamert<br>Cécile Richaume                  | Mélanie Poulain       |
| <b>Social</b>                       | Caroline Ménager      | Valérie Hérold<br>Corinne Montdamert<br>Séverine Jouselin<br>Marianne Pierre<br>Michèle Dolléans<br>Cécile Richaume | Christine Charpentier |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité la nouvelle composition des commissions communales.

|  |  |
|--|--|
|  | <b>POINT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024</b> |
|--|--|

Projet d'isolation de l'école

Bertrand Hauchecorne explique que M. Paoli, du cabinet R&O, rendra son diagnostic énergétique des bâtiments communaux mi-mars. Cependant, il a déjà indiqué que la mise en place d'un réseau de chaleur en géothermie nécessitait au préalable d'effectuer l'isolation des bâtiments scolaire. Le Maire explique qu'une enveloppe importante pour la rénovation des bâtiments scolaires était prévue dès cette année dans le cadre du fonds vert. Aussi, le Maire propose d'engager dès maintenant la démarche pour isoler les bâtiments en rédigeant un cahier des charges pour le choix d'un maître d'œuvre. Celui-ci serait chargé de définir une démarche pour effectuer l'isolation des bâtiments scolaires, tant pour l'école maternelle qu'élémentaire.

D'étudier la possibilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire. De lancer le marché de travaux.

D'appui au choix de l'entreprise.

Du suivi des travaux

Le Maire propose que la mise en place de panneaux photovoltaïques soit en option de travaux.

Afin de ne pas retarder le projet de chaudière centrale, le Maire propose de travailler en parallèle sur ces deux projets. Des subventions importantes, au moins 60%, pourraient être obtenues. Les économies d'énergie pourraient compenser le remboursement d'un emprunt.

Travaux mairie

Les travaux se déroulent conformément au programme et devraient se terminer avant la fin avril.

L'inauguration pourrait se tenir en présence de Madame la Préfète.

## QUESTIONS DIVERSES

2024 - 020

### **PARTICIPATION CROSS CARITATIF LYCEE FRANCOIS VILLON**

Le lycée François Villon sollicite une subvention pour un projet des élèves du Conseil de la vie lycéenne du lycée, afin d'organiser un cross caritatif au bénéfice de la ligue contre le cancer.

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil de verser 220 €, soit 10 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de verser une aide auprès la Maison des lycéens d'un montant de 220 €.

2024 - 021

### **PARTICIPATION CLASSE DE CINEMA**

L'école élémentaire Notre Dame de la Providence sollicite une aide pour une élève scolarisée dans leur établissement et qui participe à une classe de cinéma par l'association Cigales et Grillons.

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil de verser 127.20 €, soit 40 % du reste à charge de la famille après participation du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de verser une aide de 127.20 € auprès de l'association Cigales et Grillons.

2024 - 022

### **DEMANDE DE SUBVENTION RESTRUCTURATION DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE**

Bertrand Hauchecorne rappelle le projet de travaux de reprise d'une partie du plancher et la restructuration du 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Le montant des prévisionnel des travaux s'élève à 320 000 € HT

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de reprise d'une partie du plancher et de la restructuration du 1er étage de la mairie pour un montant prévisionnel de 320 000 € ht
- Adopte le plan de financement ci-dessous

| DEPENSES         | HT        | TTC       | RECETTES        |           |
|------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| Travaux          | 300 000 € | 360 000 € | Département     | 50 000 €  |
| Maîtrise d'œuvre | 20 000 €  | 24 000 €  | Detr/Dsil       | 95 000 €  |
|                  |           |           | Région          | 30 000 €  |
|                  |           |           | autofinancement | 145 000 € |
| Total            | 320 000 € | 384 000 € | total           | 320 000 € |

- Sollicite une subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce d'un montant de 30 000 €
- Charge le Maire de toutes les formalités



**Réunions internes :** /

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Prochain conseil municipal :

- Mercredi 20 mars 2024 à 18 h 45
- Mercredi 10 avril 2024 à 18 h 45
- Mercredi 15 mai 2024 à 18 h 45
- Mercredi 12 juin 2024 à 18 h 45
- Mercredi 10 juillet 2024 à 18 h 45

| NOM                                | SIGNATURE | NOM                                | SIGNATURE |
|------------------------------------|-----------|------------------------------------|-----------|
| <b>LE MAIRE<br/>B. HAUCHECORNE</b> |           | <b>LE SECRETAIRE DE<br/>SEANCE</b> |           |